Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

Foreign Affairs, Trade and Development Canada

Canada

L'autonomisation économique des femmes :

Note d'orientation

© ACDI-CIDA/Nick Westover

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0G4
Canada

© Sa Majesté la Reine du Canada, 2013

Nº au catalogue : FR5-81/2013F-PDF
IISBN : 978-0-660-21266-1

Pour en savoir davantage, visitez notre site Web :

www.international.gc.ca

Téléphone : 613-944-4000 (appels locaux)/1-800-230-6340 (sans frais)

Pour personnes malentendantes ou souffrant de troubles de la parole :
ATS/ATME : 613-944-9136

Télécopieur : 613-996-9709
Courriel : info@international.gc.ca

L'autonomisation économique des femmes :

Note d'orientation

1. Objet

La présente note d'orientation a pour objet de fournir une orientation relative aux politiques et aux programmes d'aide canadienne au développement international axés sur l'autonomisation économique des femmes, afin de mieux :

- tenir compte de l'autonomisation économique des femmes dans les stratégies au niveau du Ministère et des programmes;
- définir et concevoir des initiatives appropriées d'autonomisation économique des femmes dans le contexte de l'aide canadienne au développement international.

Cette note d'orientation se veut un document pratique qui contribuera à pousser plus avant la mise en œuvre des priorités thématiques de l'aide internationale du Canada et d'autres politiques applicables, y compris la politique en matière d'égalité entre les sexes du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD).

2. Pourquoi l'autonomisation économique des femmes est-elle importante?

Il y a de plus en plus consensus selon lequel la suppression des obstacles à l'autonomisation économique des femmes est indispensable à une croissance économique soutenue, inclusive et durable, à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à l'atteinte de l'égalité entre les sexes.

Le talent, la créativité et le dynamisme en affaires de l'ensemble de la population sont nécessaires à une croissance économique durable. Plus de 40 % de la main-d'œuvre mondiale et le tiers des propriétaires d'entreprise sont des femmes, et pas moins de 80 % des dépenses de consommation sont engagées ou influencées par des femmes. Les économies paient cependant un prix sur le plan de la croissance et du développement lorsque la participation des femmes à l'économie n'est pas égale à celle des hommes. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que les agricultrices pourraient augmenter leur rendement de 20 % à 30 % si les femmes avaient le même accès aux ressources productives que les hommes, ce qui ferait croître la production agricole totale dans les pays en développement dans une proportion allant de 2,5 % à 4 %. Une telle hausse de la production alimentaire permettrait de mettre 150 millions de personnes à l'abri de la faim. La Banque mondiale révèle pour sa part que la productivité par travailleur augmenterait dans une proportion allant de 25 % à 40 % si la discrimination à l'égard des travailleuses et des gestionnaires de sexe féminin était éliminée. De plus, la multiplication des débouchés économiques des femmes et une plus grande égalité entre les sexes sont liées à une plus forte croissance du produit intérieur brut, à un revenu par personne plus élevé et à une compétitivité accrue.

Qu'est-ce que l'autonomisation économique?

Divers chercheurs et organismes définissent l'autonomisation économique de plusieurs façons. En termes simples, l'autonomisation économique combine le concept du renforcement du pouvoir et celui de l'avancement économique.

Les stratégies d'autonomisation économique se concentrent sur les facteurs qui aident les femmes à réussir et à avancer sur le marché. Il s'agit entre autres de rehausser les compétences, d'accroître l'accès à des ressources productives, d'améliorer les environnements favorables et institutionnels, et d'aider les femmes à pouvoir prendre des décisions et à y donner suite pour tirer parti de la croissance et du développement économiques.

Les stratégies doivent aussi tenir compte du fait que l'autonomisation économique est étroitement liée au renforcement du pouvoir social et politique. Pour que les initiatives puissent viser l'éventail complet des obstacles à l'autonomisation économique des femmes, il est essentiel de prendre en compte les facteurs socioculturels sous-jacents qui limitent la capacité des femmes d'interagir avec les marchés et d'en profiter, comme l'absence de rémunération, la répartition inéquitable du travail ménager et des soins, la mobilité limitée, ainsi que la prévalence de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

En outre, le fait que les femmes aient plus d'argent a des répercussions majeures sur le développement parce qu'elles ont tendance à consacrer une plus grande part de leur revenu à leur famille. L'augmentation du revenu des femmes et leur contrôle accru sur les dépenses familiales peuvent se traduire par des améliorations au chapitre de la nutrition, de la santé et de l'éducation des enfants et, ce faisant, contribuer à briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle. Comme les femmes constituent la majorité des pauvres, l'amélioration de leur situation économique peut aussi contribuer directement à réduire leur pauvreté et à accroître leur bien-être. Qui plus est, des niveaux accrus d'égalité entre les sexes sont associés à des taux moindres de pauvreté et d'insécurité alimentaire au sein de la population générale, à un classement plus élevé selon l'Indice du développement humain et à une plus faible dégradation environnementale.

L'autonomisation économique est également un puissant moyen pour assurer le respect des droits de la femme et réaliser l'égalité entre les sexes. La croissance et le développement peuvent eux-mêmes contribuer à l'égalité entre les sexes. À mesure que leur revenu croît, les gens sont plus susceptibles d'envoyer tant leurs fils que leurs filles à l'école et moins susceptibles de voir leurs filles se marier à un jeune âge. Une économie en croissance se traduit habituellement par une expansion des secteurs manufacturiers et des services, de sorte que la participation des femmes au marché du travail officiel augmente. La prestation des services peut également s'améliorer, ce qui mène à de meilleurs résultats chez les femmes et les hommes au chapitre de la santé et de l'éducation. Cette relation n'est cependant ni directe, ni automatique. L'autonomisation économique des femmes signifie donc qu'il faut s'attacher à réduire les obstacles qu'elles doivent surmonter pour participer à la croissance et au développement et en tirer parti, et qu'il faut travailler à assurer le respect des droits des femmes.

3. Écart économique entre les sexes et obstacles à l'autonomisation économique des femmes

En dépit des progrès enregistrés au chapitre de l'égalité entre les sexes dans des domaines comme la santé et l'éducation, et malgré les principales raisons qui justifient l'appui à l'autonomisation économique des femmes, on observe encore un écart économique considérable entre les hommes et les femmes dans la

plupart des régions du monde. En effet, même si la proportion des femmes sur le marché du travail a augmenté de façon constante au cours des dernières décennies, la différence entre les taux de participation des hommes et des femmes au marché du travail reste importante. Les femmes occupent principalement des emplois peu rémunérés et à faible productivité, y compris dans le secteur agricole, où elles représentent environ 43 % de la main-d'œuvre. Les femmes obtiennent pour leur travail un revenu inférieur à celui des hommes et elles sont plus susceptibles d'occuper des emplois irréguliers, informels et vulnérables. En outre, les taux de croissance et les niveaux de rentabilité des entreprises dirigées par des femmes sont inférieurs à ceux des entreprises dirigées par des hommes, et les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper des postes où elles exercent un leadership économique.

Cet écart économique entre les sexes est le résultat de divers obstacles souvent bien enracinés qui empêchent les femmes de tirer parti des débouchés sur le marché. Les femmes, en particulier celles qui travaillent dans le secteur agricole et qui vivent en milieu rural, ont du mal à acquérir les mêmes connaissances et compétences spécialisées que les hommes, à obtenir des intrants, des technologies et des services financiers et professionnels équivalents, et à s'associer à des marchés rentables. Les femmes doivent également composer avec des contraintes institutionnelles telles que des pratiques juridiques et réglementaires discriminatoires qui limitent leur capacité de posséder et de contrôler des actifs et des ressources productives ou d'occuper un emploi rémunéré. Souvent, les mesures et les politiques gouvernementales ne tiennent pas compte de la situation des femmes et des obstacles auxquels elles se heurtent, en partie à cause de la faiblesse des capacités institutionnelles, y compris un manque d'information et de données ventilées par sexe. De façon plus générale, le fait que les femmes n'ont pas de pouvoir décisionnel limite leur capacité de faire des choix portant sur leurs propres moyens de subsistance ou d'influer sur les décisions collectives ayant une incidence sur leurs moyens de subsistance.

Ces obstacles reposent sur les attitudes socioculturelles discriminatoires et leurs manifestations, qui peuvent nuire considérablement à la participation des femmes à l'économie et à des activités productives. À cet égard, l'idée qui veut que le rôle premier de la femme soit au sein de la cellule familiale fait en sorte que les femmes soient les principales prestataires de soins. Or, bien souvent ce travail n'est ni rémunéré, ni pris en compte, même s'il contribue aux économies nationales et locales et s'il limite le temps et l'énergie que les femmes peuvent consacrer à un travail rémunéré. Lorsque les femmes occupent un emploi rémunéré, elles sont souvent présentes dans des emplois et des secteurs traditionnels ou marginaux. Les normes culturelles peuvent elles aussi limiter considérablement la mobilité des femmes dans la sphère publique ou mener à l'acceptation de la violence à leur égard, de sorte qu'elles exercent un effet dissuasif majeur sur l'autonomie des femmes.

Ces problèmes plus profonds peuvent contribuer à limiter fondamentalement l'autonomisation économique des femmes. Par exemple, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) constate que le code familial discriminatoire et les libertés civiles restreintes des femmes sont fortement corrélés avec des résultats moins reluisants pour les femmes au chapitre de l'emploi.

Il faut toutefois reconnaître que les femmes vivent ces contraintes de différentes façons et à des degrés divers. En effet, certaines femmes voient peu d'obstacles à leur autonomisation économique. Par contre, les femmes les plus démunies, celles qui habitent dans des collectivités éloignées ou celles qui vivent dans des États fragiles ou des zones en situation de conflit peuvent être aux prises avec d'importants obstacles aggravés par l'analphabétisme, l'exclusion, un profond isolement ou la vulnérabilité à l'exploitation.

Mais des femmes peuvent réussir — et réussissent effectivement — en dépit des règles du jeu qui les désavantagent. Et avec l'élargissement de leur rôle dans l'économie, les femmes changent la façon dont leur rôle est perçu, elles sont en meilleure position au sein de leur collectivité et de leur famille pour négocier, et elles sont mieux à même de prendre des décisions ou d'influer sur celles-ci. Des investissements plus importants sont également réalisés au profit de la prochaine génération de filles. L'autonomisation peut ainsi contribuer à accroître l'autonomisation.

4. Mesures et engagements pris par la communauté internationale à l'égard de l'autonomisation économique des femmes

Partout dans le monde, des gouvernements, des donateurs, des organisations de la société civile et des entreprises mettent davantage l'accent sur l'autonomisation économique des femmes. En 2011, les dirigeants des États membres de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC), réunis dans le cadre du Sommet sur les femmes et l'économie, se sont engagés à prendre des mesures concrètes « pour réaliser le plein potentiel des femmes, les intégrer plus pleinement dans les économies de l'APEC, exploiter leurs talents, éliminer les obstacles qui limitent leur participation économique et maximiser leur contribution à la croissance économique » [traduction].

Conférence du Canada et d'ONU Femmes sur l'autonomisation économique des femmes

La Conférence internationale sur l'autonomisation économique des femmes, organisée conjointement par le Canada et ONU Femmes à Ottawa, en octobre 2011, a fait ressortir l'importance de l'autonomisation économique des femmes pour l'aide canadienne au développement. Dans la déclaration issue de la conférence, le Canada a pris les engagements suivants, conformément à son Plan d'action en matière d'efficacité de l'aide :

- S'associer à des organisations qui partagent sa vision, par exemple ONU Femmes et la Banque mondiale, pour contribuer à éliminer les obstacles à l'autonomisation économique des femmes.
- Élargir l'accès équitable des femmes et des filles à l'éducation et à la formation, ce qui comprend l'acquisition de compétences axées sur la demande, pour leur permettre de tirer profit des débouchés économiques.
- Améliorer la productivité des petites exploitations agricoles, particulièrement celles des agricultrices, en vue d'accroître la sécurité alimentaire.
- Mettre l'accent sur l'autonomisation économique des femmes en ciblant des initiatives qui offrent aux femmes davantage de débouchés économiques, qui renforcent leur leadership sur le plan économique et qui font progresser leurs droits dans le monde entier.
- Travailler à l'établissement de cadres législatifs, de normes et de règlements qui soient équitables envers les femmes, et qui permettent aussi de régler les problèmes de l'accès à la propriété et aux titres fonciers.
- Accroître l'accès des femmes aux services financiers, à l'information sur la manière d'accroître la productivité et aux marchés, y compris travailler plus étroitement avec le secteur privé.

Le Canada et ONU Femmes ont également convenu de mettre en ligne le *Portail du savoir sur l'autonomie économique des femmes* pour mettre à la disposition des entrepreneurs, des praticiens et des décideurs du monde entier une somme plus importante de recherches appliquées et de connaissances. Ce portail deviendra un guichet unique pour se procurer l'information, les ressources techniques, les connaissances et les pratiques exemplaires les plus récentes sur les occasions d'affaires et les débouchés économiques.

La Banque mondiale est parvenue à attirer l'attention mondiale sur les enjeux entourant l'autonomisation économique des femmes dans son *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement*. En outre, des organismes comme ONU Femmes, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'OCDE et le Programme des Nations Unies pour le développement appuient des travaux de recherche et des programmes axés sur les femmes et le travail. De plus, la FAO a mis en valeur le rôle des femmes dans son rapport intitulé *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 — Le rôle des femmes dans l'agriculture : Combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*. Des donateurs, y compris la Suède, les États-Unis et le Royaume-Uni, ont élaboré des approches pour faciliter la participation des femmes à l'économie. Qui plus est, le secteur privé a examiné des façons de favoriser la participation des femmes à ses postes de direction, à son effectif et aux réseaux d'approvisionnement ou de distribution, y compris au moyen des Principes d'autonomisation des femmes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'ONU Femmes.

Ces engagements récents sont fondés sur de plus vastes engagements portant sur les droits des femmes et l'égalité entre les sexes qui fournissent une norme pour les approches d'autonomisation économique des femmes et des orientations à cet égard. La communauté internationale, y compris le Canada, a signé la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et diverses conventions de l'OIT sur les droits et la protection des travailleurs, dont la Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession.

5. Un cadre pour des programmes efficaces d'autonomisation économique des femmes

La présente section se fonde sur les engagements du Canada en matière d'autonomisation économique des femmes et les politiques existantes d'aide au développement international afin d'établir un cadre pour les types de programmes susceptibles de favoriser l'autonomisation économique des femmes. Non seulement ce cadre est principalement orienté par la Stratégie sur la croissance économique durable mise de l'avant par le Canada, mais il contribue également à mieux la définir, tout en s'inspirant de certains éléments de deux stratégies canadiennes, soit la Stratégie sur la sécurité alimentaire et la Stratégie sur les enfants et les jeunes. Le cadre intègre aussi les thèmes transversaux de l'égalité entre les sexes, de la viabilité de l'environnement et de la gouvernance démocratique.

La Stratégie sur la croissance économique durable souligne l'importance de l'édification de bases économiques favorisant l'autonomisation des femmes dans des domaines tels que les règlements sur le travail et la prise de décisions sur le plan économique. Elle appuie les efforts visant à établir, à stimuler et à développer des microentreprises et des petites et moyennes entreprises viables dirigées par des femmes. Elle appuie également les efforts visant à fournir aux femmes des compétences et des connaissances fondées sur les demandes du marché du travail, afin qu'elles puissent tirer efficacement parti des débouchés économiques. La Stratégie sur la croissance économique durable et la Stratégie sur la sécurité alimentaire tiennent compte de l'importance de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles pour la croissance durable, et du rôle des femmes dans la production agricole et la réduction de la pauvreté en milieu rural. La Stratégie sur la sécurité alimentaire met l'accent sur les petites exploitantes agricoles et reconnaît le rôle décisif qu'elles jouent dans l'économie rurale et la nutrition à l'échelle des ménages.

La Stratégie sur les enfants et les jeunes met l'accent sur l'éducation, la santé et la sécurité des filles, et fournit aux jeunes des compétences de base ainsi que des occasions d'apprentissage, jetant ainsi les bases de leur autonomisation future et leur procurant les outils dont ils auront besoin pour réussir à l'âge adulte.

Par ailleurs, le cadre s'inspire grandement de la politique ministérielle en matière d'égalité entre les sexes. Les principaux objectifs de cette politique sont de favoriser la participation égale des femmes et des hommes à la prise des décisions, de faire respecter les droits des femmes et des filles, et de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes sur le plan de l'accès aux ressources consacrées au développement, aux avantages qui en découlent et au contrôle exercé sur ces ressources et ces avantages.

Compte tenu de cette orientation stratégique, les programmes d'aide au développement international axés sur l'autonomisation économique des femmes peuvent contribuer à l'atteinte de trois objectifs interreliés et qui s'appuient mutuellement :

- **habiliter le cadre institutionnel** à aider les pays à instaurer des lois, des politiques et des institutions qui appuient l'autonomisation et la sécurité économiques des femmes, ainsi que leurs droits;
- **accroître les débouchés économiques des femmes** en les aidant à obtenir des emplois convenables, à démarrer et à développer avec succès leurs entreprises, ou à accroître leur productivité et leurs gains agricoles;
- **renforcer la capacité décisionnelle des femmes** en augmentant leurs moyens de reconnaître les débouchés économiques et d'en profiter; de définir, d'influencer et de prendre des décisions économiques; et de remettre en question les normes socioculturelles.

La portée et l'orientation des programmes choisis parmi ces objectifs dépendent toujours du contexte. Ainsi, il faut procéder à des analyses comparatives entre les sexes et à des analyses économiques rigoureuses pour mieux cerner les défis, les contraintes, les possibilités et les risques particuliers associés à l'autonomisation économique des femmes pour aider à définir les activités et les résultats escomptés d'une initiative.

Lorsque des contraintes particulièrement bien enracinées se rattachent à de grandes questions, comme la mobilité des femmes ou la violence dont elles sont victimes, il peut être nécessaire de s'attaquer à ces contraintes dans le cadre des activités liées aux initiatives ou par le truchement de stratégies d'atténuation des risques. Il pourrait également être nécessaire de mettre en œuvre des initiatives autonomes ciblées d'égalité entre les sexes, afin d'éliminer plus directement ces contraintes et d'atteindre les objectifs de croissance économique durable et d'autonomisation économique des femmes visés par un programme. Ces initiatives peuvent favoriser l'application des lois visant la violence faite aux femmes, ou le renforcement de la capacité des groupes de femmes de demander des comptes aux gouvernements au sujet d'engagements concernant les droits des femmes.

Au moment d'envisager et de concevoir des initiatives, le MAECD doit chercher à établir et à exploiter des partenariats novateurs avec le secteur privé, la société civile, les administrations publiques et d'autres donateurs pour tirer parti des connaissances et des ressources spécialisées, accroître la portée des résultats au chapitre de l'autonomisation économique des femmes, et atténuer les risques possibles. En particulier, il faut s'efforcer de tendre la main aux femmes et aux groupes de femmes en raison des avantages mutuels qui découleront de leur participation aux initiatives financées par le MAECD.

5.1. Habiliter le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel, y compris les lois, les politiques et les activités des institutions officielles d'un pays, a une incidence sur la participation des femmes dans l'économie. Le travail rémunéré et la possession de biens, notamment des terres, sont, pour les femmes, des façons importantes d'obtenir autonomie et sécurité. Dans bien des pays pourtant, le cadre institutionnel n'appuie ou ne reconnaît pas entièrement le travail des femmes, ou encore leur capacité d'obtenir des biens, des intrants et des services, et de tirer parti de l'activité économique.

5.1.1. Cadres juridiques

Les cadres juridiques définissent et garantissent les droits des femmes et des hommes à titre de citoyens et d'acteurs économiques. Toutefois, une majorité de pays établissent toujours des distinctions juridiques fondées sur le sexe, ce qui empêche les femmes d'exercer leurs droits et de tirer pleinement parti des actifs ou des activités économiques. Il arrive aussi que les lois et les règlements visent différemment les hommes et les femmes à cause de leurs rôles et de leurs responsabilités distincts. Là où les lois favorisent l'égalité entre les sexes, leur efficacité peut être entravée par leur application inégale, l'incapacité des femmes de tirer parti de la protection offerte par la loi, ou par des lois et des pratiques non écrites ou coutumières discriminatoires.

Afin de s'assurer que les cadres juridiques ne font pas preuve de discrimination à l'égard des femmes et qu'ils encouragent vraiment l'autonomisation économique des femmes, les programmes peuvent viser les objectifs suivants :

- éliminer les distinctions entre les sexes dans les systèmes juridiques qui limitent la capacité des femmes d'avoir accès aux institutions publiques, notamment dans le système de justice, de se déplacer seules, de signer des contrats ou d'assumer certaines responsabilités au sein du ménage et dans l'économie;
- appuyer la réforme de lois et de règlements qui nuisent à la capacité des femmes de travailler et de posséder ou de contrôler des terres ou des biens, un héritage ou d'autres actifs économiques et ressources de production;
- promouvoir l'application et le respect accrus des droits et des mesures de protection visant l'autonomisation économique des femmes, en vertu des lois nationales et des obligations imposées par le droit international.

5.1.2. Institutions publiques

Les femmes ont tendance à être présentes dans moins de secteurs économiques que les hommes, et celles-ci doivent surmonter des obstacles distincts lorsqu'il s'agit de trouver du travail dans des secteurs structurés et non structurés. La gestion publique de l'économie, y compris les politiques, les plans, les dépenses et les services gouvernementaux, est rarement neutre au regard de la problématique hommes-femmes, car les mesures peuvent ne pas toucher les femmes de la même manière que les hommes. L'intégration de l'égalité entre les sexes et l'adoption d'un point de vue qui tient compte des femmes et des hommes dans les politiques économiques publiques, fondées sur des données ventilées par sexe, à tous les échelons gouvernementaux, peuvent contribuer à obtenir des résultats favorables en matière d'égalité entre les sexes et à éviter d'aggraver les différences existantes entre les sexes.

Afin que les femmes bénéficient autant que les hommes des mesures gouvernementales et que les investissements et les politiques économiques tiennent compte des réalités des femmes, les programmes peuvent viser les objectifs suivants :

- intégrer une perspective hommes-femmes dans les politiques, les budgets et l'attribution des ressources du gouvernement, y compris les mesures fiscales, les dépenses consacrées aux programmes et les mesures de protection sociale, et appuyer les vérifications dans une perspective d'égalité entre les sexes ou les évaluations des répercussions selon le sexe;
- intégrer des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans les politiques et les programmes sur la main-d'œuvre, l'industrie, le commerce, l'investissement et l'infrastructure;

- accroître la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe dans l'élaboration des politiques économiques;
- renforcer la capacité institutionnelle des organismes gouvernementaux voués au développement économique et à la condition féminine d'aborder l'autonomisation économique des femmes;
- appuyer des mesures de préparation aux situations d'urgence et de rétablissement après une catastrophe naturelle qui intègrent ou ciblent les femmes.

L'égalité entre les sexes et l'aide au commerce

Un nombre croissant de publications sur les effets sexospécifiques de la libéralisation du commerce décrivent comment les changements dans les habitudes de consommation (liés aux changements dans les prix des biens et des services), les salaires et les revenus du gouvernement peuvent avoir des effets différents pour les femmes et pour les hommes, ce qui a des conséquences sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Les politiques qui accroissent les chances tant pour les femmes que les hommes pauvres de profiter des retombées du commerce, et qui comprennent des mesures d'atténuation pour réduire les coûts d'ajustement, augmenteront le potentiel de réduction de la pauvreté des initiatives d'aide au commerce.

ACDI. *L'égalité entre les sexes et l'aide au commerce — Guide d'introduction à l'intention des praticiens.* 2009

5.1.3. Environnement propice aux affaires

Il arrive que la réglementation et les services gouvernementaux ne parviennent pas à répondre aux besoins des entreprises dirigées par des femmes, ce qui décourage le passage du système non structuré au système structuré et nuit à la productivité et à la création d'emplois au sein de ces entreprises. Par exemple, de plus grandes contraintes de temps et de mobilité signifient que les femmes auront plus de difficulté à compléter de coûteux processus d'enregistrement. Les femmes courent également plus de risques de subir de la discrimination (comme perdre leur place dans une file d'attente ou être contraintes à payer un pot-de-vin) et du harcèlement lorsqu'elles font affaire avec les fonctionnaires pour obtenir une licence ou un permis. Bien que la majorité des emplois dans les pays en développement soient non structurés, la création d'un environnement favorable aux entreprises, qui répond autant aux besoins des entreprises dirigées par des femmes qu'à celles dirigées par des hommes, favorise un système plus structuré et appuie la croissance de ces entreprises.

Afin que les environnements commerciaux deviennent plus efficients et soient davantage à l'écoute des entreprises dirigées par des femmes ou par des hommes, les programmes peuvent viser les objectifs suivants :

- réduire les préjugés sexistes dans les processus nécessaires au démarrage et à la croissance d'une entreprise, y compris l'enregistrement et l'obtention de licences et de permis;
- renforcer la capacité des femmes d'exploiter une entreprise, ce qui comprend la gestion des tâches administratives et fiscales;
- améliorer l'accès des femmes aux processus de résolution des différends commerciaux, ainsi que la souplesse du système de justice commercial à l'égard des entreprises dirigées par des femmes, y compris dans le secteur non structuré.

5.1.4. Protection des travailleuses

De plus en plus de femmes ont fait leur entrée sur les marchés de l'emploi urbain et rural au cours des dernières décennies et leur présence au sein de la population active a augmenté. Pour les femmes, un emploi est un important moyen d'obtenir autonomie et sécurité, mais un emploi rémunéré ne mène pas nécessairement à l'autonomisation. Ce sont surtout les femmes qui occupent des emplois précaires et qui sont victimes d'écarts salariaux, de harcèlement sexuel et de discrimination à l'embauche, ainsi qu'en matière d'avancement et de maintien en fonction. Il est essentiel de protéger les droits des travailleuses afin qu'elles aient des emplois décents et fassent valoir leurs droits, tant dans les secteurs structurés et non structurés, en collaborant directement avec les intervenants du secteur privé et de la société civile, ainsi que les systèmes juridiques.

Afin que les femmes bénéficient de meilleures conditions d'emploi rémunéré et qu'elles soient mieux protégées, les programmes peuvent viser les objectifs suivants :

- instaurer et appliquer des lois et collaborer avec le secteur privé et le gouvernement à des politiques portant sur un salaire égal pour un travail de valeur égale, le harcèlement sexuel et la discrimination au travail;
- améliorer le statut, la protection et les avantages rattachés à la fois au travail régulier et au travail atypique, comme le travail occasionnel, temporaire, saisonnier, à forfait, à temps partiel et migrant, des types de travail où l'on retrouve surtout des femmes;
- améliorer les mesures de santé et de sécurité dans les secteurs où on retrouve surtout des femmes, tels que l'agriculture, le secteur manufacturier (notamment l'industrie du vêtement et du textile), l'économie non structurée, le travail à domicile et le travail migrant.

5.2. Accroître les débouchés économiques pour les femmes

La réduction des obstacles qui empêchent les femmes de se joindre à la population active et la hausse de leur productivité et de leurs revenus augmentent leurs chances de réussir en tant que salariées, agricultrices ou entrepreneures. Des différences dans l'utilisation de leur temps, dans l'accès aux ressources et aux marchés et à leur contrôle limitent la capacité des femmes de gagner leur vie, tout comme le fait qu'elles soient cantonnées dans des emplois moins bien rémunérés. Un manque de compétences et de connaissances axées sur le marché nuit également à la capacité des femmes de gagner leur vie. En luttant contre ces iniquités, on peut inciter les femmes à se joindre à la population active et à améliorer leurs revenus, leur statut et leur bien-être grâce à des emplois à valeur plus élevée et à des entreprises plus rentables. En outre, il est essentiel de rejoindre les femmes les plus pauvres afin de favoriser leur participation aux activités économiques.

5.2.1. Développement d'entreprises dirigées par des femmes

L'aide aux entrepreneures, y compris les agricultrices, peut créer davantage de revenus durables pour la grande majorité des femmes qui travaillent à leur compte et qui dirigent leur propre entreprise et exploitation agricole. La fourniture de ressources et de services inclusifs et novateurs, y compris aux microentreprises et aux petites exploitations agricoles dans le secteur structuré et non structuré, peut améliorer la viabilité et la rentabilité des entreprises dirigées par des femmes. Les liens vers les marchés, la connaissance des chaînes de valeur et des normes techniques, les services financiers et l'accès à la technologie peuvent aider les entreprises dirigées par des femmes à faire le virage vers des produits et des secteurs à plus grande valeur ajoutée et leur permettre de mieux tirer parti des débouchés commerciaux.

Pour favoriser la productivité et la rentabilité des entreprises dirigées par des femmes, y compris les exploitations agricoles, les programmes peuvent viser les objectifs suivants :

- offrir aux femmes une formation en entrepreneuriat, en gestion et en exploitation, et un appui pour démarrer, gérer et faire croître leur entreprise;
- cibler les entreprises et les fermes dirigées par des femmes en offrant des services de développement et de vulgarisation dans des domaines tels que les pratiques agricoles et la gestion des ressources naturelles, la commercialisation, les normes de production et les points d'entrée de la chaîne de valeur, et des liens vers les marchés et les acheteurs;
- améliorer l'accès des entrepreneures et des agricultrices aux services financiers, dont les prêts, l'épargne, l'assurance et le crédit-bail, en particulier dans les zones rurales;
- améliorer l'accès des entrepreneures et des agricultrices aux technologies, à l'équipement et aux intrants, comme les technologies de l'information et des communications, la machinerie, les semences et les engrais qui peuvent accroître leur productivité, leurs résultats et l'accès aux marchés.

L'égalité entre les sexes et les industries extractives

Les industries extractives peuvent avoir de nombreuses retombées favorables pour les collectivités concernées, mais il existe aussi le risque de créer ou d'aggraver des vulnérabilités au sein de ces collectivités. Les avantages et les risques sont souvent évalués et mesurés à l'échelon de la collectivité et on prête peu d'attention aux répercussions distinctes sur les hommes et les femmes. Des données probantes portent à croire que des préjugés sexistes existent dans la répartition des risques et des avantages dans les activités extractives : les avantages reviennent majoritairement aux hommes sous forme d'emplois et de revenus, tandis que les inconvénients, comme les perturbations de la vie familiale et sociale et la dégradation de l'environnement, pèsent plus lourdement sur les femmes.

Banque mondiale. *Mainstreaming Gender into Extractive Industries Projects: Guidance Note for Task Team Leaders.* 2009

Les femmes dans l'agriculture

On compte environ 500 millions de petites exploitations agricoles dans le monde, qui font vivre plus de deux milliards de personnes ou un tiers de l'humanité. Dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique et en Asie, les petits producteurs, dont la majorité sont des femmes, produisent 80 % des aliments consommés. Les petites exploitations agricoles familiales pourraient faire de l'agriculture un facteur clé de la croissance économique durable et de la réduction de la pauvreté.

Stratégie du Canada sur la sécurité alimentaire, 2009

5.2.2. Éducation, formation et liens avec le marché du travail

L'éducation et la formation forment la base des compétences et des connaissances de la main-d'œuvre. Même si les filles et les femmes sont de plus en plus scolarisées, elles demeurent plus à risque que les hommes d'être analphabètes et elles sont souvent dirigées vers des matières et des programmes scolaires qui ne leur permettront d'obtenir que des emplois inférieurs, offrant peu de possibilités d'avancement et mal rémunérés. La disparité entre les sexes en matière d'éducation demeure également très marquée dans les zones rurales. L'éducation et la formation axée sur les compétences, y compris la formation technique, professionnelle et agricole, ainsi que les services de vulgarisation, peuvent fournir aux femmes les connaissances qui leur permettront de se diriger vers de nouveaux secteurs et emplois à valeur plus élevée, tout en brisant la barrière de la ségrégation professionnelle.

Pour permettre aux femmes, et aux jeunes femmes en particulier, d'acquérir et de perfectionner des connaissances et des compétences pour participer au marché du travail rémunéré et obtenir des emplois à valeur plus élevée, les programmes peuvent viser les objectifs suivants :

- accroître les possibilités de formation technique et professionnelle, notamment dans des secteurs non traditionnels, à valeur plus élevée et émergents;
- faire en sorte que l'enseignement et la formation tiennent mieux compte des besoins des femmes, adapter les programmes d'études pour éviter les stéréotypes sexistes, et donner aux jeunes femmes et aux jeunes hommes l'information sur les emplois et les revenus rattachés aux divers choix d'études;
- renforcer les compétences pour une meilleure qualité de vie, les connaissances de base en lecture et en calcul, ainsi que l'éducation financière chez les femmes;
- créer des liens entre les programmes d'éducation et de formation et les possibilités d'emploi afin de faciliter la transition entre les études et le marché du travail.

Les compétences liées à l'emploi

Les lignes directrices de MAECD sur les compétences pour l'emploi énumèrent des moyens de rendre les programmes plus accueillants pour les femmes :

- employer des formatrices et du personnel de soutien féminin;
- faciliter l'accès aux services de garde d'enfants;
- réduire la distance à parcourir pour se rendre aux lieux de formation;
- appuyer les femmes d'âge mûr qui retournent sur le marché du travail ou qui n'ont pas terminé leur scolarité de base;
- établir l'horaire des programmes non structurés de compétences pour l'emploi en consultant les apprenantes;
- utiliser des méthodes d'enseignement qui tiennent compte des particularités culturelles;
- fournir aux apprenantes des dortoirs séparés et protégés, ainsi que des installations sanitaires convenables;
- définir clairement le harcèlement sexuel et la violence, faire en sorte que le personnel ait reçu la formation nécessaire pour les prévenir, mettre en place et appliquer des mécanismes solides de signalement et d'intervention.

ACDI. *Des compétences pour l'emploi – Lignes directrices de l'ACDI.* 2010

5.2.3. Travail non rémunéré

Les filles et les femmes continuent d'effectuer la vaste majorité des travaux domestiques et de soins, qui nécessitent beaucoup de temps et d'énergie, ainsi que les travaux agricoles à la ferme familiale. Le manque de temps est la principale raison de la présence accrue des femmes dans l'économie non structurée, ce qui les pousse à opter pour du travail à domicile, qui ne nécessite aucun déplacement, ou encore un emploi à temps partiel, flexible ou autonome, qui leur permet de choisir leur propre horaire de travail. Même si ces stratégies permettent aux femmes d'équilibrer le « double fardeau » des tâches ménagères et d'un emploi rémunéré, elles leur procurent également de plus faibles revenus et réduisent les débouchés à long terme. Il est essentiel de réduire les activités de soins effectuées par les femmes, ainsi que les contraintes de temps et de mobilité qu'elles nécessitent, ou d'en tenir compte, afin de procurer aux femmes de meilleurs débouchés.

Afin de réduire les tâches ménagères et les activités de soins non rémunérées effectuées par les femmes ou d'en tenir compte, les programmes peuvent viser les objectifs suivants :

- améliorer les infrastructures locales, de transport ou autres, telles que les routes, les réseaux d'assainissement, d'approvisionnement en eau et d'électricité, afin de réduire le temps nécessaire à l'accomplissement des tâches domestiques;
- encourager la prestation de services de garde d'enfants en général ainsi que ceux qui sont liés à des possibilités en matière d'éducation et d'emploi;
- encourager la redistribution des tâches domestiques et des activités de soins non rémunérées entre les femmes et les hommes, les gouvernements, le secteur privé, les collectivités et les ménages.

5.3. Renforcer la capacité décisionnelle des femmes

La capacité décisionnelle des femmes est la capacité de déterminer et de faire des choix, et de les transformer en résultats tangibles. La capacité décisionnelle est la clé de l'autonomisation économique, car elle permet aux femmes de prendre des décisions ou de les influencer, de remettre en question des normes sociales et culturelles, et de modifier les facteurs sous-jacents qui influent sur leur capacité de réussite. La capacité décisionnelle est essentielle aux femmes si elles souhaitent participer aux activités économiques et prendre leur place sur le marché et dans les processus décisionnels sociétaux et familiaux. Pour les plus marginalisées et les plus pauvres, la capacité décisionnelle est essentielle à leur plus grande intégration dans l'économie.

5.3.1. Capital social, leadership et prise de décisions

L'absence de capital social essentiel pour évoluer dans l'économie productive constitue une contrainte subtile, mais importante. Par exemple, les femmes peuvent manquer de confiance en soi parce qu'elles ont été victimes de discrimination toute leur vie et qu'elles n'ont pas de modèles appropriés. Les femmes comptent moins de réseaux auxquels elles peuvent faire appel, moins de femmes occupent des postes de leadership et l'opinion des femmes a souvent moins de poids dans les décisions économiques publiques et familiales qui façonnent leur vie. Les femmes peuvent également être les membres les plus pauvres et les plus marginalisés d'une population. Pour ces femmes, l'isolement et les besoins quotidiens liés à la survie limitent leur capacité de se procurer les ressources les plus essentielles ou de tirer parti des occasions les plus simples.

Afin de renforcer le leadership des femmes, leurs réseaux d'entraide et leur pouvoir décisionnel, les programmes peuvent viser les objectifs suivants :

- relier les femmes entre elles par l'entremise de réseaux communautaires et commerciaux, d'associations et d'organisations, y compris des organisations de femmes, et renforcer la capacité de ces organisations de servir les femmes et de représenter leurs intérêts;
- créer des programmes de mentorat et de leadership afin de développer la confiance des femmes, tant dans la vie publique que familiale, et de renforcer leur pouvoir de négociation;
- encourager la représentation des femmes au sein des conseils d'administration, des associations d'entrepreneurs, d'agriculteurs et de travailleurs, et d'organismes communautaires et autres.

5.3.2. Engagement du public

Les comportements sociaux et culturels sont au cœur de bien des obstacles à l'autonomisation économique des femmes, car ils créent des attentes relativement aux domaines de travail « naturels » des hommes et des femmes et encouragent la discrimination entre les sexes. Les stéréotypes voulant par exemple que l'homme soit le principal soutien de famille peuvent limiter les possibilités pour les femmes de se joindre à la population active ou de choisir une vocation habituellement réservée aux hommes. La mobilisation de la population, les hommes en particulier, pour promouvoir les droits des femmes et abolir les stéréotypes sexistes entourant les tâches domestiques et les emplois rémunérés peut modifier les comportements sociaux et ébranler le *statu quo*.

Afin de changer les facteurs sociaux et culturels sous-jacents qui limitent l'autonomisation économique des femmes, les programmes peuvent viser les objectifs suivants :

- promouvoir la compréhension des droits, en particulier économiques, des femmes;
- sensibiliser la population, les collectivités, les organisations, les entreprises et les familles aux stéréotypes sexistes et à la discrimination dont les femmes sont victimes lorsqu'il s'agit du marché du travail;
- mobiliser les hommes à titre de partisans de l'autonomisation économique des femmes et de participants à sa réalisation.

6. Suivi

La présente note d'orientation fournit aux agents du MAECD des conseils pour améliorer les activités et les résultats du ministère sur l'autonomisation économique des femmes dans la planification de l'aide internationale et la programmation. Ces conseils seront mis à jour au besoin afin de tenir compte de nouvelles données ou leçons apprises, ou encore de nouveaux résultats dans ce domaine en rapide évolution du développement international.

Références essentielles

Documents du MAECD

Conférence sur l'autonomisation économique des femmes — Actes du colloque, 2011.

Des compétences pour l'emploi — Lignes directrices de l'ACDI, 2010.

L'égalité entre les sexes et l'aide au commerce — Guide d'introduction à l'intention des praticiens, 2011.

Lignes directrices de l'ACDI en matière de microfinance — Soutien au développement de systèmes financiers inclusifs, 2007.

Documents externes

Rapports et recherche

Agence suédoise de coopération au développement international. *Women's Economic Empowerment: Scope for Sida's Engagement,* 2009.

Banque mondiale. *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement.* (Texte intégral en anglais, résumé en français)

Deloitte. *The Gender Dividend: Making the Business Case for Investing in Women*, 2011.

Economist Intelligence Unit. *Women's Economic Opportunity,* 2012.

Forum économique mondial. *Rapport mondial sur les différences entre les sexes 2012*. (Texte intégral en anglais, communiqué en français)

Organisation de coopération et de développement économiques. *Rapport sur l'initiative de l'OCDE pour la parité : l'égalité entre hommes et femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat,* 2011.

Organisation de coopération et de développement économiques. *L'autonomisation économique des femmes – Document de réflexion,* avril 2011.

Organisation de coopération et de développement économiques. *Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE),* 2012. (La base de données est en anglais)

Organisation des Nations Unies, Division de la promotion de la femme. *World Survey on the Role of Women in Development*, 2009. (Le rapport du secrétaire général est disponible en français, *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*.)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 – Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*.

Organisation internationale du Travail. *Tendances mondiales de l'emploi des femmes,* 2012. (Texte intégral en anglais, résumé en français)

Organisation internationale du Travail. *Women in labour markets: Measuring progress and identifying challenges*, 2010.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Powerful Synergies: Gender Equality, Economic Development and Environmental Sustainability*, 2012.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Innovative Approaches to Promoting Women's Economic Empowerment*, 2008.

Société financière internationale et Banque mondiale. *Les femmes, l'entreprise et le droit 2012 : Lever les obstacles à l'inclusion économique*. (Certains documents sont en français)

Société financière internationale et collaborateurs. *Strengthening Access to Finance for Women-Owned SMEs in Developing Countries*, 2011.

Lignes directrices et outils

Banque mondiale et collaborateurs. *Gender in Agriculture Source Book*, 2009.

Banque mondiale et collaborateurs. *Mainstreaming Gender in Transport*, 2006.

International Center for Research on Women. *Understanding and Measuring Women's Economic Empowerment*, 2011.

OIT. *Guide Genre et politiques d'emploi : Manuel d'information*, 2009.

OIT. *Les outils de l'OIT pour le développement de l'entreprenariat féminin*. Outils de l'OIT.

ONU Femmes. *Budgétisation pour les droits des femmes : suivi de la conformité des budgets publics à la CEDAW*, 2006. (Texte intégral en anglais, résumé en français)

Pacte mondial des Nations Unies et ONU Femmes. *Principes d'autonomisation des femmes - Pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire*.

Société financière internationale. *Fostering Women's Economic Empowerment Through Special Economic Zones*, 2011.

Société financière internationale. *Gender Dimensions of Investment Climate Reform: A Guide for Policy Makers and Practitioners*, 2010.

USAID et collaborateurs. *Women's Empowerment in Agriculture Index*, 2012.

Sites Web

Banque mondiale

Comité des donateurs pour le développement de l'entrepreneuriat féminin

Gender in Agriculture Web Portal

ONU Femmes (en anglais)

Organisation internationale du Travail. Bureau de l'égalité entre hommes et femmes

Organisation internationale du Travail. Développement de l'entrepreneuriat féminin

Portail des connaissances sur l'autonomisation économique des femmes (en anglais)

Société financière internationale, Women and Business Program (en anglais)

L'égalité entre les sexes et les industries extractives – Ressources et outils

Banque mondiale. *Gender Dimensions of Artisanal and Small-Scale Mining: A Rapid Assessment Toolkit* 2012

Banque mondiale. *Mainstreaming Gender into Extractive Industries Projects: Guidance Note for Task Team Leaders*, 2009.

Banque mondiale. *Gender Dimensions of the Extractive Industries: Mining for Equity*, 2009.

Banque mondiale et autres. *Fact Sheet: Women and Extractive Industries*, 2008.

Banque mondiale, Extractive Industries, Gender, and Communities.

Gender Action. *Gender Action Comments: The EITI's Strategy Working Group Public Consultation – Integrated Gender Dimensions*.

International Women and Mining Network. *Women from Affected Mining Communities Speak Out: Defending Land, Life and Dignity*, 2010.

Oxfam Australie. *Women, Communities and Mining: The Gender Impacts of Mining and the Role of gender Impact Assessment*, 2009.

Société financière internationale. I*ntegrating Gender Issues into Mining Sector Operations: Guidance Note,* 2007.

Strongman, John. Empowering Women through EITI, 2010. (Blogue sur l'ITIE; en anglais)